

INFO SPEHR



VÉRIFICATION DES LISTES D'ANCIENNETÉ



Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides a affiché dernièrement les listes **préliminaires** d'ancienneté du personnel enseignant à temps plein et à temps partiel au 30 juin 2023.

Vous pouvez aussi consulter ces listes en [→ cliquant ici. ←](#)

Ne pas oublier que ce sont seulement les heures effectuées sous contrat au CSSHL qui comptent pour la liste d'ancienneté. Une fois la vérification effectuée, voici comment demander une correction, le cas échéant :

- Par courriel, faire parvenir la demande à Mme Manon Plouffe au sec.drh@cssh.l.gouv.qc.ca;
 - Ne pas oublier d'y ajouter, en copie conforme, le SPEHR (spehr@lacsq.org).

Cette demande doit être faite au plus tard le 9 février 2024.

Cordialement,

Caroline Paquette

Vice-présidente SPEHR